



Communiqué de presse

Le Service Civique, une ambition pour tous les jeunes

Paris le 11 février 2014

Le Service Civique a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, âgés entre 16 et 25 ans, sans condition de diplôme ou d'expérience, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général. Fondé uniquement sur la motivation et la volonté d'engagement du jeune, le Service Civique a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et mixité sociale.

Le rapport annuel de la Cour des Comptes souligne que l'objectif de mixité sociale est partiellement atteint. L'Agence du Service Civique précise que 60% des jeunes volontaires ont un niveau équivalent ou inférieur au bac, ce qui correspond à la moyenne parmi les jeunes français.

Parmi ces jeunes en Service Civique, 25 % ont un niveau de formation inférieur au Bac. Ce taux est de 30% parmi les jeunes français.

Par ailleurs, en 2013, la part des jeunes volontaires en Service Civique issus des quartiers de la politique de la ville était de 17,7%, soit supérieur d'un point à la proportion nationale de jeunes français de 15 à 24 ans résidant dans ces mêmes quartiers (16,6 %).

Concernant le public spécifique des jeunes décrocheurs, l'Agence s'était engagée en 2013 à permettre à 3 000 jeunes de s'engager. Cet objectif a été largement atteint : plus de 3 500 jeunes ont effectué une mission. En 2014, 5 000 jeunes seront concernés dans le cadre de ce programme.

Pour 2014, l'Agence réaffirme sa volonté de poursuivre cette ambition de mixité sociale, en lien avec l'ensemble des parties prenantes du Service Civique.

Depuis sa création, plus de 60 000 jeunes volontaires se sont engagés en Service Civique, représentatifs de l'ensemble de la jeunesse française.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'Étranger pour une mission d'au moins 24 h par semaine. Il est indemnisée 573 €* net par mois.

Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité. C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Le Service Civique peut être effectué dans **9 grands domaines** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Afin de piloter le Service Civique, un groupement d'intérêt public- l'Agence du service civique a été créée entre l'État, l'Acsé, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'association France Volontaires ; l'Agence est présidée par François Chérèque depuis janvier 2014.

L'Agence est présidée par François Chérèque depuis janvier 2014.

**467,34 € net par mois pris en charge par l'État, complétés au minimum à hauteur de 106,31 € net par mois par l'organisme d'accueil.*

Cette indemnité peut être majorée de 106,50 € net par mois sur critères sociaux.

Pour plus d'informations : www.service-civique.gouv.fr

Contact : Anne Moraud, responsable de la Communication

anne.moraud@service-civique.gouv.fr